



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-04-047

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine FONTANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : Mesdames et Messieurs Séverine FONTANGES, René DE MONTE, Murielle DEPARIS, Laurent SÉER, Elodie SANNINO, Perrine ARVIN-BEROD, Améline CHARRIER, Sandrine EMONET, Martine JOUY, Gaby MOLLIER, Anne VALENGIN, Jean-Michel GUÉDON, Serge TUAZ

Absents représentés - Procurations : Antoine BLONDEL donne pouvoir à Améline CHARRIER, Christophe JOND donne pouvoir à Serge TUAZ

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Sandrine EMONET

**N° D-2026-04-047 OBJET : Approbation du plan de financement des travaux de gros entretien-reconstruction de l'éclairage public de la zone des Belles**

Rapporteur : Monsieur Gaby MOLLIER

Exposé :

Monsieur Mollier fait connaître au Conseil Municipal que le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2026, Travaux de Gros Entretien Reconstruction, des travaux de gros entretien-reconstruction de l'éclairage public de la zone des Belles

Le détail du financement de ces travaux figure sur le tableau en annexe et s'établit en synthèse comme suit :

- en dépenses = 36 561,99 € TTC (travaux) + 1 096,86 € TTC (frais de gestion - 3% du montant réel TTC de la dépense)
- en recettes = 15 003,49 € TTC de participation du SYANE
- soit un reste à charge net pour la commune de 21 558,50 € TTC + 1 096,86 € TTC

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient d'approuver le plan de financement de l'opération et la répartition financière proposée et de s'engager à verser au SYANE une participation aux frais de gestion.

Décision :

Le conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de ces travaux,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-annexé,
- **S'ENGAGE** à participer aux travaux à hauteur de 21 558,50 € TTC et aux frais de gestion représentant 3% du montant réel TTC de la dépense,
- **S'ENGAGE** à effectuer les versements selon l'échéancier mentionné dans le plan de financement ci-annexé,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

**Amendements** : Néant

**Adoption** :

Conseillers présents .....	13
Procuration.....	02
Votants.....	15
Pour .....	15
Contre .....	00
Abstention.....	00

Le secrétaire de séance,  
Sandrine EMONET

Le Maire,  
Séverine FONTANGES



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir tampon) et la publication le (voir tampon).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente, Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél: 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.tagrenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.